Office fédéral de la douane et de la sécurité des frontières OFDF Programme DaziT

Programme DaziT Groupe d'accompagnement Économie

Séance 3/2024 (23.09.2024)

Informations actuelles de l'OFDF

Pascal Lüthi, directeur de l'OFDF, ouvre la troisième séance du groupe d'accompagnement Économie de l'année 2024. L'engagement « Stad24 », visant au renforcement temporaire ciblé des contrôles à la frontière lors de grands événements en Suisse ou dans les pays voisins, a récemment pris fin (voir communiqué de presse). Il a exigé une redéfinition des priorités et la mise au second plan de diverses tâches internes à l'OFDF. Une phase de rattrapage s'ouvre désormais dans différents secteurs. Dans le domaine de la douane, les efforts se sont concentrés durant l'été sur un état des lieux de Passar. Au terme des travaux préparatoires internes, une concertation a eu lieu avec les représentants de l'économie (groupe de base Développement de logiciels). Leurs réactions positives ont montré que les propositions de l'OFDF tiennent compte de la diversité des besoins et les prochaines activités communes liées à Passar se dérouleront dans des conditions d'autant meilleures. Pascal Lüthi tient à les remercier de leur partenariat axé sur des solutions. Quant au nouveau profil professionnel de « spécialiste en douane et sécurité des frontières », l'OFDF a transmis fin août à la cheffe du DFF un rapport renfermant diverses propositions de mesures. Dans ce contexte, il est question de créer des centres de compétences (dans le domaine de la douane notamment) pour garantir, malgré l'évolution démographique, le savoir-faire nécessaire dans les régions comme à Berne. Des informations suivront en temps voulu sur les modalités concrètes et le calendrier des travaux.

Marco Benz, vice-directeur et chef du domaine de direction Bases, informe sur l'état d'avancement de la **révision totale de la loi sur les douanes**. La discussion avance bien (voir <u>communiqué de presse</u>). La Commission de l'économie et des redevances du Conseil des États (CER-E) a déjà traité le projet à deux reprises. La commission prévoit d'achever l'examen du projet au quatrième trimestre. Au début de l'été, les séances de la Commission de politique générale et du Conseil de l'**Organisation mondiale des douanes (OMD)** ont donné un aperçu des tendances actuelles sur d'importants dossiers. Tout indique que l'OMD continuera d'émettre des recommandations (sans prescriptions contraignantes). Le Système harmonisé (SH) ne fera probablement pas l'objet d'une révision totale, mais de simples adaptations ponctuelles. Par ailleurs, les discussions actuelles sur le thème des **Douanes vertes** montrent qu'on est encore loin d'un consensus entre les pays membres. L'OFDF suit les discussions et y défend activement le point de vue suisse. Les milieux économiques seront informés et consultés dès que des orientations concrètes auront été définies.

Passar 1.0

Collaboration au sein du groupe de base Développement de logiciels

Patrick Keller, Head Customs pour la Suisse et l'Europe orientale chez BASF et représentant de scienceindustries et de l'association Swiss Shippers' Council, s'est exprimé au nom du groupe de base Développement de logiciels au sujet de la collaboration entre l'OFDF et le secteur privé, en se référant à un exemple concret. Les milieux économiques avaient soumis à l'OFDF un objet leur tenant à cœur (traitement en paquet de plusieurs déclarations de marchandises), en évoquant la problématique et ses répercussions sur les entreprises concernées. Lors de plusieurs réunions organisées tant en ligne que sur place, les représentants de l'économie et de l'OFDF se sont mis en quête de solutions viables, de manière très ouverte et pragmatique, et ont opté pour la solution dite « Beipack », basée sur un emballage de référence et d'autres emballages identiques. Ce compromis tient compte des besoins respectifs des entreprises, des fournisseurs de logiciels et de l'OFDF. La solution, qui est encore dans sa phase d'élaboration détaillée, sera mise à disposition des développeurs de logiciels, via la documentation technique Passar. De l'avis de Patrick Keller, cet exemple montre clairement que le processus fonctionne bien et que la collaboration avec l'OFDF est dûment ciblée sur des objectifs. Pour mémoire, le groupe de base Développement de logiciels, dont font partie des représentants de toutes les associations de branche, est consulté sur différentes questions fondamentales, à l'instar des adaptations de la feuille de route de Passar.

Transit / clôture de la transition vers la phase 5

Le passage du transit à Passar est déjà très avancé, comme en attestent les chiffres-clés de Passar « après 100 jours ouvrables ». La phase de transition au niveau européen du NCTS (passage de la phase 4 à la phase 5) franchira une étape importante le 2 décembre 2024. Dès cette date, les documents d'accompagnement transit (DDA) devront respecter la mise en page de la phase 5. Cette règle vaut également pour les ouvertures de transit en Suisse. Il est possible de passer plus tôt aux nouveaux DDA. La phase de transition sera définitivement terminée lors du passage à la phase 5 du dernier État membre appliquant le régime de transit commun (TC). Aux dernières nouvelles, il s'agirait de San Marino au 21 janvier 2025. La phase 5 s'appliquera alors partout en Europe. L'OFDF est en contact avec les développeurs de logiciels, qui bénéficieront d'un soutien accru de sa part pour corriger rapidement les problèmes susceptibles d'apparaître, quand les derniers pays sous le régime TC franchiront le pas.

Contrôle automatisé des marchandises réglementées

L'exécution des actes législatifs autres que douaniers (ALAD) sera harmonisée à l'avenir et autant que possible numérisée. Dès le 4 novembre 2024, les contrôles automatisés seront étendus à d'autres domaines (OFEV, SMC, OSAV). Dans le cas des contrôles relevant de la compétence de Swissmedic, il faudra adapter les données de base liées aux demandes d'autorisation (les déclarations d'importation ou d'exportation faites dans Passar et celles dans e-dec étant concernées). Veuillez tenir compte des nouveaux codes applicables dès le 1er novembre 2024 aux marchandises réglementées ou soumises à autorisation, qui ont été publiés sur le site de l'OFDF (Interdiction, restrictions et conditions). Un aperçu de la « stratégie ALAD », avec les nouveaux processus prévus dans ce domaine, sera présenté à la prochaine séance du groupe d'accompagnement Économie.

Passar News

L'OFDF publiera en octobre un nouveau numéro de « Passar News » avec des informations pratiques concernant l'utilisation de Passar. Il est possible de s'abonner aux news concernant Passar en cliquant sur ce <u>lien</u>. Les news sont également publiées sur le site de l'OFDF : <u>Passar News</u>.

Passar 2.0

L'OFDF a identifié, sur la base d'un état des lieux, diverses pistes utiles à la consolidation de Passar 1.0 et à l'optimisation de la procédure liée à Passar 2.0. Une enquête a également été menée auprès des développeurs de logiciels, notamment pour déterminer les modalités du passage prévu au nouveau système d'exportation ainsi qu'à l'étape Passar 2.1 (importation standard), dans le respect du calendrier défini (feuille de route). Le groupe de base GT Développement de logiciels, qui a ensuite été consulté, a approuvé les propositions de l'OFDF. Les milieux économiques et l'OFDF sont d'avis que la feuille de route adaptée offre davantage de liberté pour la consolidation des étapes antérieures et qu'elle permettra de mieux se concentrer sur les exportations en 2025, tout en répondant au souhait d'un transfert en une seule fois dans le domaine des importations. La feuille de route actualisée, montrant l'étendue des fonctions disponibles, est publiée sur le site web de l'OFDF: Passar: feuille de route. Elle reflète l'état de la planification au 23 septembre 2024 et sera périodiquement réexaminée et actualisée en fonction des nouvelles connaissances, d'entente avec les milieux économiques.

La feuille de route actualisée comporte notamment les changements suivants :

Importation (Passar 2.0)

Les blocs de fonctions Passar 2.1, 2.2 et en partie 2.3 ont été regroupés en un seul paquet (Passar 2.0), qui recouvre toute l'étendue des fonctions d'e-dec Import. Une phase pilote est prévue au deuxième trimestre 2026 avant le déploiement complet, par étapes, de Passar 2.0. La planification détaillée des tests et essais pilotes est coordonnée avec les fournisseurs de logiciels et le projet Opérationnalisation. Passar 2.0 met à disposition toutes les fonctions nécessaires au remplacement d'e-dec Import. L'objectif est la mise hors service d'e-dec Import d'ici au premier trimestre 2027.

Procédures surveillées (Passar 3.0)

Le reste du bloc de fonctions Passar 2.3 a été rebaptisé « Passar 3.0 » et sera introduit dès le deuxième trimestre 2027. Comme pour Passar 2.0, une phase pilote est prévue avant l'extension par étapes qui le rendra pleinement opérationnel.

Remplacement d'e-dec web

Le remplacement d'e-dec web par « Declar » n'apparaît plus sur la feuille de route de Passar. Le calendrier des travaux sera fixé avec des représentants du groupe cible, dans le cadre du groupe de travail « PME / Declar », et communiqué à une date ultérieure.

Passage à Passar Export

La feuille de route Passar actualisée n'a aucune incidence sur le domaine de l'exportation. Le passage à Passar et la suppression d'e-dec Export restent prioritaires et devront être terminés d'ici au 31 décembre 2025 (délai inchangé). Les travaux liés à l'onboarding (enregistrement dans l'ePortal) sont en cours.

Stadi Route

Après le succès du projet pilote (plus de 2000 taxations portant au total sur plus de 11 000 véhicules), « Stadi Route » a reçu le feu vert pour son utilisation productive au début de décembre dans toute la Suisse. La nouvelle solution permet aux importateurs automobiles de se procurer eux-mêmes le numéro d'identification nécessaire (preuve du dédouanement) sur l'ePortal (Chartera Output) et de l'imprimer sur le formulaire préimprimé. Il n'est donc plus nécessaire de se rendre au guichet de la douane. Plus de 90 000 véhicules importés sont concernés par année. L'OFDF peut en tout temps consulter et vérifier les données en ligne (application Stadi). De même, l'OFROU et les services cantonaux des automobiles peuvent s'assurer que le véhicule a été correctement dédouané grâce au code QR (pendant numérique

de l'ancien tampon de la douane). À moyen terme, une nouvelle interface améliorera les échanges de données numériques entre l'OFDF et les services compétents. L'OFDF publiera sur son site Internet tous les détails concernant Stadi avant son introduction.

Impôts à la consommation

La numérisation progresse également dans le domaine des impôts à la consommation. *Biera* (perception numérique de l'impôt sur la bière) a ouvert la voie en 2020. L'OFDF se conforme ici aux directives de rang supérieur, qui prévoient notamment l'homogénéisation et l'automatisation à un haut niveau des processus (perception et remboursement), ainsi que la création dans l'ePortal d'une plateforme uniforme, avec des blocs de fonctions communs et d'autres spécifiques à chaque redevance.

Au niveau du remboursement, un processus uniforme a pu être défini pour toutes les taxes. Une solution numérique en la matière fait actuellement l'objet d'un essai pilote pour la taxe sur le CO₂. Suite aux réactions positives des entreprises participantes, il est prévu d'étendre la nouvelle solution numérique à tous les partenaires commerciaux à compter du 1^{er} janvier 2025. Un nouvel essai pilote consacré au remboursement de l'impôt sur les huiles minérales débutera cette année encore.

Quant à la perception des redevances, divers blocs de fonctions sont en développement, par exemple pour la gestion et la déclaration des produits dans le contexte de l'impôt sur le tabac. L'OFDF se mettra d'accord avec les branches concernées, au sein des groupes de travail en place, sur les blocs de fonctions nécessaires à la mise en service d'une version de base (produit minimal viable, MVP). L'OFDF vise à tester au plus vite les nouvelles solutions en cours de production et à les perfectionner à partir des commentaires des utilisateurs. L'application *Biera*, opérationnelle depuis quatre ans, sera elle aussi développée et intégrée à la plateforme. Les étapes de la numérisation dans le domaine de l'impôt sur les spiritueux dépendront des futures délibérations parlementaires sur la révision de la loi sur les douanes.

Implication de l'économie / groupes de travail

Voir présentation.

Perspectives

Les prochaines séances du groupe d'accompagnement Économie auront lieu aux dates suivantes, de 9 h 30 à 12 h 00 : 03.12.2024 (sur place à Berne), 17.02.2025 (en ligne), 16.06.2025 (sur place à Berne), 22.09.2025 (en ligne), 08.12.2025 (sur place à Berne).

Marco Benz Pour le procès-verbal

Vice-directeur de l'OFDF Nicolas Rion

Questions et réponses

Question du groupe	Réponse de l'OFDF
d'accompagnement Économie	
(questions recopiées de l'outil Chat)	
Quel est le jeu de caractères utilisé par la Grèce ? nous n'avons pas réussi à l'imprimer jusqu'ici (transit).	Il s'agit du jeu de caractères UNICODE pour l'écriture grecque (ISO 8859-7).
Comment se présentent les choses pour la clientèle utilisant e-dec Export (déclarations en douane d'exportation) ?	Le calendrier du remplacement d'e-dec web est en préparation. L'OFDF communiquera activement à ce sujet en temps voulu.
Les ALAD pourront-ils être traités dans Passar au 1 ^{er} janvier 2026 ? Ou alors seulement au 1 ^{er} janvier 2027 ?	Les déclarations d'exportation d'envois soumis à un acte législatif autre que douanier (ALAD) peuvent être établies dans Passar depuis le 17 mars 2024.
	Selon la feuille de route, les déclarations d'importation seront possibles dans Passar dès le 2 ^e trimestre 2026 (ALAD compris).
Quand le projet de validation électronique des exportations va-t-il démarrer pour les exportations privées (Tax Free) ? Serait-il envisageable d'externaliser ce projet de Passar pour accélérer les choses ?	La validation électronique des exportations est en attente, les priorités étant en cours de redéfinition.
En quoi consiste la mise en œuvre des exigences du statut d'AEO dans Passar 2.0 ?	Tous les rôles comporteront la case à cocher AEO. Toute personne ayant le statut d'AEO bénéficiera des facilités prévues à l'art. 112 <i>a</i> , al. 3, OD.
Où en est-on avec l'abolition de la taxe sur les COV ?	Le Conseil national a adopté une motion ayant la teneur suivante : « Le Conseil fédéral est chargé d'établir un rapport présentant les effets incitatifs de la taxe sur les COV et examinant de potentielles solutions de remplacement qui auraient le même effet protecteur et ne représenteraient pas de charge supplémentaire pour le budget fédéral. » La CEATE-E a traité entre-temps la motion, sur laquelle le Conseil des États se prononcera probablement à sa session d'hiver 2024.
Comme exportateur, nous n'avons pas accès sur l'ePortal aux DTe des envois à l'exportation que des coursiers ont déjà enregistrés dans Passar. Quelles sont les données obligatoires relatives à l'exportateur que le prestataire en matière de service de courrier doit inscrire dans Passar, afin que l'exportateur puisse télécharger les DTe sur l'ePortal? Des directives ou instructions ontelles été édictées à cet effet pour les agents de douane?	Vous faites probablement allusion à un cas concret. Nous vous prions donc de nous donner un exemple (fredy.weissenbrunner@bazg.admin.ch). Nous pourrons ainsi l'analyser et vous communiquer les résultats de cet examen.
Est-il vrai que comme entreprise agroalimentaire recourant au trafic de perfectionnement actif, nous ne pourrons utiliser Passar Export qu'en août 2025 et que la phase parallèle	Une déclaration en douane d'exportation avec trafic de perfectionnement peut être établie dans Passar depuis le 17 mars 2024. La phase d'exploitation parallèle prévue pour le passage d'e-dec à Passar prendra fin au 31 décembre 2025.

avec e-dec n'est prévue que pour quatre mois ?	
Quand le groupe de travail « EUR.1 numérique » se remettra-t-il au travail, sachant que ce certificat sera aussi légalisé dans la Convention PEM ?	Un concept technique a été élaboré et se trouve en phase d'évaluation interne. Le comité du GT Développement de logiciels sera ensuite consulté. La solution transitoire nationale s'inspire de ce qui se fait ailleurs (en Turquie notamment).